

N° CP **6c/31-07**
Séance du **13 AVR. 2007**

C051
FINANCEMENT DU POSTE D'ANIMATEUR GERPLAN
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CERNAY ET ENVIRONS
POUR L'ANNEE 2007

La Commission Permanente du Conseil Général,

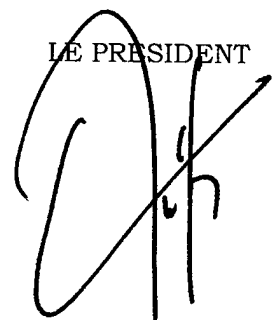
- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relatives aux délégations de compétence à la Commission Permanente,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Décide de donner un avis favorable à la demande de la Communauté de Communes de Cernay et Environs pour le financement d'un poste d'animateur GERPLAN,
- ❖ Pour l'année 2007, le montant maximum de l'aide départementale est de 14.240,23 €, qui sera prélevé au 65/65734/F738.

Acte certifié exécutoire
Réception par le Préfet **16 AVR. 2007**
Publication **20 AVR. 2007**
Pour le Président du Conseil Général

Ludovic LIONS

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
.....voix contre
.....abstentions